

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 139 Subvention (5.453.200 euros) pour l'Orchestre de Paris et avenant à convention avec l'établissement public Cité de la musique – Philharmonie de Paris (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention annuelle d'objectifs relatif à l'attribution d'un acompte de 2.726.600 euros au titre de 2019 approuvée par délibération des 10,11, 12 et 13 décembre 2018;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'Orchestre de Paris avec l'établissement public Cité de la musique – Philharmonie de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'établissement public Cité de la musique – Philharmonie de Paris, 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris, au titre de l'Orchestre de Paris pour l'année 2019 est fixée à 5.453.200 euros, soit un complément de 2.726.600 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Simpa : 181017, demandes 2019-07571.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'établissement public l'avenant à la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO